

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT DRESSÉ

Le 10 JUIN 2020 à 08h15

PAR Grégory BECHEIRON

**PROCES VERBAL DE
CONSTAT**

L'AN DEUX MILLE VINGT et le DIX JUIN
à HUIT HEURES ET QUINZE MINUTES

A LA REQUETE DE :

- ***La Société par Actions Simplifiée LA BARBEN, dont le siège social est actuellement situé à PARIS (75007), 40 Rue Vaneau, requérante en la personne de son Directeur Général en exercice, Monsieur Paul de ROCHEBOUËT.***

Lequel, ainsi déclaré, m'a exposé préalablement à mes constatations :

Que la SAS LA BARBEN est propriétaire du Château de La Barben et d'un domaine de 400 hectares aux alentours.

Que divers désordres affecte ce domaine, notamment des stationnements non autorisés, des détériorations de couvert végétal, des barbecues sauvages, du campisme sauvage et des décharges sauvages (de divers déchets ménagers ou de déchets du bâtiment).

Qu'à toutes fins utiles, il souhaite faire constater la réalité de ces faits.

C'est pourquoi, se réservant de faire toutes autres déclarations ainsi que de fournir toutes autres précisions et toutes pièces ultérieurement, pour la sauvegarde des droits et intérêts présents et futurs de la SAS LA BARBEN, il me requérait ès-qualité aux fins de me transporter sur les lieux et de procéder à toutes constatations utiles et permises, et de dresser du tout procès-verbal.

Déférant à cette réquisition,

JE :

Société Civile Professionnelle Alain DONAUD, Hervé DELMAS, Nathalie JEAN, Valérie BERTAUD, Huissiers de Justice Associés à la Résidence de SALON DE PROVENCE, y domiciliée 229 Avenue Georges Borel,

Me suis ce jour, à l'heure susdite, en la personne de Grégory BECHEIRON, Clerc
Habilitation aux constats au sein de ladite Société Civile Professionnelle, transporté
commune de LA BARBEN (13330), Route de l'Eglise, où étant, en la présence et
sous la conduite de Monsieur de ROCHEBOUËT Paul, susnommé ainsi déclaré, j'ai
constaté ce qui suit :

Préalablement à mes opérations, Monsieur de ROCHEBOUËT me remet copie d'un
dossier photos prises sur le domaine par les employés de la SAS au cours des jours
précédents, afin qu'une copie de celui-ci demeure annexée au présent procès-verbal
de constat.

Monsieur de ROCHEBOUËT me conduit ensuite sur une aire située à côté du
cimetière, à laquelle on accède depuis le chemin de l'Eglise, et me précise qu'il s'agit
d'une zone de parking sauvage.

Je constate également la présence d'une souche de pin semblent avoir été coupé
récemment (photo n°1). Monsieur de ROCHEBOUËT me déclare que cet abattage
sauvage date d'environ 2 ou 3 semaines.

En face, je constate la présence d'un abri fait de branches (photo n°2).

Des débris sont également visibles par endroits (photos n°3 et 4).

Monsieur de ROCHEBOUËT me conduit ensuite dans le « Champ du Marquis » où
je constate des traces de passages de véhicules (photos n°5 et 6). Au bout du
champ, où ces traces s'arrêtent, je constate notamment la présence de déchets
verts, de débris (canettes, bouteilles en plastique, ...) et de morceaux de tuiles
(photos n°7 à 15).

Nous nous rendons ensuite en bordure du « Chemin des Pêcheurs », où je constate
la présence d'un morceau de banc en plastique, de palettes, de déchets verts et
d'une structure de chaise pliante notamment (photos n°16 à 18).

Au fond de l'aire susvisée, côté Château, je constate la présence d'une zone de
décharge sauvage : des bouteilles en verre ou en plastique, un pneu, des gravats
ainsi que divers autres débris sont visibles (photos n°19 à 28).

***A la demande de la requérante, j'ai intégré ci-après les vingt-huit clichés
photographiques pris par mes soins lors de mes constatations :***

1



2



3



4



5



6



7

Société Civile Professionnelle
A. DONAUD. H. DELMAS
TETAUD

8



9

10



11

12



13



14



15



16



17



18



19



20



21



22



23



24



25

Société Civile Professionnelle
A. DONAUD, H. DELMAS
M. JEAN V. FLESTAND

26



27



28



J'ai clos mes opérations à 09h00.

Après m'être assuré auprès de Monsieur de ROCHEBOUËT Paul, susnommé ainsi déclaré, de ce qu'il ne désirait qu'aucune autre déclaration et qu'aucune autre constatation ne soient également faites, j'ai pris note, rappelant et déclarant qu'il en sera dressé acte et clôturant mes opérations effectuées comme il est dit, je me suis retiré dressant du tout le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit, sous toutes réserves.

Le présent acte comporte huit feuilles outre les onze feuilles annexées (copie du dossier photos remis par Monsieur de ROCHEBOUËT Paul).

COUT DU PRESENT ACTE :

Honoraires (Art R 444-3 C Com)	242.33
Transport (Art A.444.48)	7.67
Total Hors Taxes	250.00
T.V.A. à 20,00% (article 20-1)	50.00
Taxe Fiscale (article 20-1)	14,89
Total T.T.C. en euros	314.89



Grégory BECHEIRON

Nathalie JEAN